

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC**

043-214301624-20241204-DEL2024_069-DE
RETOURNAC/12/2024

N° 2024/069

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice : 22
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de procurations : 6
 Nombre d'absents : 0

Objet : AFFAIRES FINANCIERES – ITE de La Filature – DETR 2025

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Retournac est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui est une dotation de soutien à l'investissement local. Cette dotation permettra de soutenir le projet d'isolation par l'intérieur de la Filature.

La fiche 4 prévoit la performance énergétique et la mise aux normes des bâtiments communaux.

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
ITI de la Filature		Subventions			
Travaux	271 200.00		DETR 2025	81 360.00	30%
		Autofinancement	de la commune	189 840.00	70%
TOTAL DEPENSES HT	271 200.00	TOTAL	RECETTES	271 200.00	100.00%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✎ Approuve au titre de l'année 2025 l'opération de travaux ci-dessus présentée,
- ✎ Autorise Madame le Maire à solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR au titre de l'année 2025,
- ✎ Autorise le Maire et à signer tout document afférent à ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,

* Patricia GOUDARD

